

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize et le 17 juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Jacques COLIN, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, David RABUEL, Nicolas VALANCE.

Excusé : Jean-Bernard VOGIEN, pouvoir à Jacques COLIN.

Absente : Pascale CHONÉ

Secrétaire de séance élu : Alexandre NOËL

en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 35 minutes.

21/13

Encaissement d'un chèque

Nous avons reçu un chèque de 155,89 € de Groupama en règlement partiel du sinistre de la barrière de l'école. Il reste 262,71 € à percevoir ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Accepte le chèque de 155,89 € de Groupama en règlement du sinistre de la barrière de l'école
- ✓ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

22/13

Renouvellement d'une convention précaire

Une convention précaire à usage de location de terres sans bâtiment a été signée pour 3 ans, le 24 juin 2011 pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Cette convention n'est pas renouvelable tacitement.

Il s'agit des parcelles ZB 102 à 105 et 120, B 315, B 317 louées à Monsieur NAJOTTE Guy.

Ces parcelles sont en location de type fermage. Le code rural stipule qu'en cas de congé du preneur, il y a un droit de priorité aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune.

Monsieur le Maire demande à Monsieur NAJOTTE s'il désire signer une nouvelle convention.

Monsieur NAJOTTE Guy demande à reconduire le bail pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Accepte de louer les parcelles ZB 102 à 105 et 120, B 315, B 317 à Monsieur NAJOTTE Guy par convention précaire de trois ans, à Monsieur NAJOTTE Guy, aux mêmes conditions que celles de la convention du 24 juin 2011,
- ✓ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

23/13

Projet de travaux 2014

Lors de la réunion du conseil du 3 avril 2014, il a été proposé au conseil de programmer les travaux de reprise des usoirs de la commune au budget 2014.

Dans le cadre de la convention ATESAT, une estimation a été demandée à la DDT de Toul.

Nous avons reçu cette estimation qui se porte à 18 071,56 € pour :

- Placette de l'Église
- Rue de la Colline et contours de la place des Tilleuls,
- Grand' Place côté Lavoir,
- Une partie de la rue de l'Église ainsi que la sortie du chemin des Chenevières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 7 juin 2013 / Date d'affichage le 21 juin 2013

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 21 juin 2013

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- ✓ Accepte de programmer au budget 2014 les travaux de reprise des usoirs,
- ✓ Autorise le maire à faire un appel d'offres sur ce dossier et à signer le marché pour les travaux ci-dessus mentionnés,

Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération **24/13**

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe que deux redevances d'assainissement, l'une pour 2010, l'autre pour 2011, n'ont pas été recouvrées malgré les différents rappels exercés par le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - Pour 2010, le titre 4, facture 147 du rôle d'assainissement pour un montant de 48,27 €
 - Pour 2011, le titre 4, facture 192 du rôle d'assainissement pour un montant de 107,50 €
 - ✓ Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 155,77 euros.
 - ✓ Décide d'une modification du budget assainissement afin de pouvoir enregistrer cette admission : compte 654 chapitre 65 : + 155,77 € – compte 61558 chapitre 11 : - 155,77 €
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

25/13

Questions diverses

Tracé du Tabourin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tracé du ruisseau « le Tabourin » tel qu'il est représenté sur les plans des services du cadastre n'est pas conforme au tracé réel. Une boucle située à la sortie du village au niveau des parcelles E 18 à 21 et E 36 et 129 n'existe plus maintenant.

Le conseil décide de ne pas demander d'intervention d'un géomètre pour rectifier les plans, pour l'instant.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le rapport annuel sur le prix de l'assainissement est présenté au conseil.

Suivi des coûts de l'éclairage public suite à la prise de contrat de location

Le comparatif entre 2008 et 2013 fait apparaître une baisse de 57 % de la consommation pour l'éclairage du village.

Entre 2012 et 2013, une baisse de 19 % de la facture est à noter.

Travaux à prévoir

Le premier poteau d'éclairage à la ferme de Villars est à reprendre. Il a été descellé cet hiver.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 40 minutes

Fait les jours, mois et ans susnommés
Le Maire, Éric PERROTEZ